



16 DEC. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE N° / DV
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
02 décembre 2010

Date d'affichage

Date de séance
09 décembre 2010

L'an deux mille dix, et le jeudi neuf décembre à dix sept heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
En exercice	35	TUMAHAI Ronald	X		
Présents	24	ROHI Laurent	X		
Procurations	7	POMMIER Aitu		X	BLANCHARD Moana
Votants	31	BARFF Oscar	X		
Pour	31	TURQUEM née TUPAI Sandrine		X	ARO Dylma
Contre	0	ARO Dylma	X		
Abstention	0	SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
		TEPAVA Wilhelm		X	
		BLANCHARD Moana	X		
		HARUA née TEHETIA Monette	X		
		MANEA Tania	X		
		TEISSIER née PAHOA Berthe	X		
		VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
		TAEA Louis		X	CHING Yves
		LEVAUDI Franck		X	
		NATUA née FULLER Hélène	X		
		RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
		CHING Yves	X		
		TEKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
		VAN BASTOLAER Gustave		X	TUMAHAI Ronald
		AH LO Victor	X		
		RUA Antoine		X	HARUA Monette
		LISSANT Simplicio	X		
		TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
		MAITI Mareta	X		
		TUMAHAI Hina	X		
		ATAE Layana		X	TEKIAVAITOUA C.
		BERTHOLON Nicolas		X	
		ATENI née TAPARE Marie	X		
		BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
		MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	
		CRIDLAND Johnes	X		
		HOWELL Patrick	X		
		TETARIA Charles		X	HAERERAAROA-BOOSIE Auxilia
		HONG née THOMPSON Madeleine	X		

OBJET :

Délibération portant virement de crédits au budget de l'exercice 2010.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUNAAUIA

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU la délibération n° 09/2010 du 26 mars 2010 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2010 de la commune de PUNAAUIA ;
- VU la délibération n° 83/2010 du 18 juin 2010 et la délibération n° 92/2010 du 24 septembre 2010, ensemble modifiant la délibération n° 09/2010 du 26 mars 2010 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2010 ;
- Considérant l'avis favorable de la commission des ressources réunie le 1^{er} décembre 2010 ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 09 décembre 2010 ;

ADOPTE

Article 1 – Est autorisé, au budget communal de l'exercice 2010, le virement de crédits tel qu'il résulte du tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT


<i>Opérations réelles</i>		Dépenses		Recettes	
Art.	Libellé	en	en €	en	en €
01	CHARGES A CARACTERES GENERAL	1.000.000	0	0	0
6227	Frais d'actes et de contentieux	1.000.000			
55	CHARGES FINANCIERES	0	1.000.000	0	0
668	Autres charges financières		1.000.000		
sous total opérations réelles SF		1.000.000	1.000.000	0	0
Total op. réelles SF		1.000.000	1.000.000	0	0
+ ou -		0		0	


Article 2 – Le montant total du budget communal reste inchangé.

Article 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 09 décembre 2010
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

R. TUMAHAI



Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le :
16 DEC 2010
et après publication, affichage ou
notification le :
17 DEC 2010
Le maire,




R. TUMAHAI



POLYNESIE FRANCAISE

COMMUNE DE PUNAAUIA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

Conseil municipal – Séance du 09 décembre 2010

Rapport de présentation

Objet : *Délibération n°126/2010 du 09 décembre 2010 portant virement de crédits au budget de l'exercice 2010*

L'échéancier de l'emprunt AFD contracté auprès de l'Agence Française de Développement au titre du Schéma directeur d'alimentation en eau potable – phase II fait apparaître des intérêts à courir arrêtés à la date du 9 septembre 2010 et ce, jusqu'à la date du parfait règlement des sommes exigibles pour le remboursement anticipé.

Au plan budgétaire, par décision modificative du budget en Conseil municipal de septembre dernier, des crédits ont été inscrits en dépense d'investissement et de fonctionnement. Cependant, compte tenu des intérêts courus à payer, il convient d'abonder le chapitre 66 « charges financières » (imputation 668/01) du montant de 2.816.505 F CFP arrondi à 4 millions par virement de crédits du chapitre 011 « Charges à caractère générales » (imputation 6227/020) pour le même montant.

Faisant suite au courrier de l'AFD en date du 25 novembre 2010, les intérêts à courir, jusqu'à la date du parfait règlement des sommes dues, ont été actualisés à la date du 25 novembre 2010. Par conséquent, il convient d'ajuster à 1.000.000 le virement de crédit.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à votre examen.